



## Probleme raccordement Panneaux photovoltaïques

Par **tita80**, le **21/10/2013** à **14:49**

Bonjour,

nous avons été démarchés par la société Sunbox en 01/2013 pour l'installation de panneaux photovoltaïques. Apparemment nous ne sommes pas seuls dans la galère! Je passe les détails sur l'insistance des commerciaux pour nous démontrer que c'était l'affaire du siècle, ils se sont même déplacés plusieurs fois même le vendredi soir à 20h (le commerciale avec son directeur commercial).

Les panneaux ont été installés en avril 2013 et depuis notre dossier est en attente pour le raccordement car la société Sunbox a transmis à notre distributeur d'électricité un document qui s'appelle "la déclaration de conformité à la norme DIN VDE 0126 " en langue allemande et on est en attente du doc en langue française. Tous les interlocuteurs:commercial, directeur commercial et le directeur technique sont injoignables; malgré d'innombrables messages laissés sur le répondeur de leur portable. Personne non plus 0811....., la messagerie est pleine. De plus, leur site internet est en travaux depuis ce week end. Que faire??!!

Par **Sabrinaky**, le **21/10/2013** à **16:02**

Bonjour

Annuler tout en assignant au civil la société et la banque par l'intermédiaire d'un avocat. Cela prend environ un an. Car vous savez l'estimation de la production qui vous ont annoncé est doubler voir tripler face à la réalité....

Par **puce2807**, le **21/10/2013** à **16:52**

bonjour,  
renseignez vous que cette société ne soit pas en liquidation judiciaire car si ligne saturée et si personnes injoignables.... il y a anguille sous roche et je pense ne pas être loin de la vérité... (j'ai rencontré ce problème il y a quelques mois de cela avec une société locale pour des photovoltaïques que j'avais fait poser mais qui n'étaient pas raccordés et pour cause !!!).  
vous pouvez trouver ces renseignements sur societe.com à partir de leur numéro siret et si liquidation judiciaire, vous trouverez les coordonnées du liquidateur ou mandataire judiciaire et surtout mettez vous en relation avec lui pour la suite de votre dossier.

cordialement

Par **moisse**, le **21/10/2013** à **19:32**

Bonjour,  
[citation]Annuler tout en portant plainte au civil avec un avocat. [/citation]  
Cela est parfaitement impossible.  
On assigne au civil, et on porte plainte au pénal.

Par **Sabrinaky**, le **21/10/2013** à **19:38**

Absolument moisse erreur sur les mots rien de grave j espere

Par **moisse**, le **21/10/2013** à **19:46**

Héla c'est grave au contraire, car bien des lecteurs se précipitent à la gendarmerie et déposent plainte pour une affaire civile, un litige les opposant à un commerçant, leur assureur...  
Au mieux le gendarme refuse l'enregistrement de la plaine, ce en quoi il est parfaitement en tort, au pire il l'enregistre et vous n'aurez jamais de suite.  
Et en matière judiciaire le temps perdu ne se rattrape jamais.